

Badminton club Courrendlin

CP 166

CH-2830 Courrendlin

www.bccourrendlin.ch



BC Courrendlin

Concept de protection dès le 19 avril 2021

Version: 19 avril 2021

Auteur: Laurent Joliat (jusqu'au 30 juin 2021)





PRÉAMBULE

A) Principes fondamentaux

Le concept de protection doit garantir le respect des principes fondamentaux suivants. Source : [Ordonnance sur les mesures](#) destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19).

1. Chaque club doit désigner **un/e responsable COVID-19**, qui est à disposition des membres en cas de question
2. Respect des **prescriptions d'hygiène** de l'OFSP
3. **Distanciation sociale** (distance minimale de 1,5m entre chaque personne et pas de contact physique)
4. **Utilisation des installations** et des locaux en respectant les règles de distanciation et le **port du masque**
5. **Traçabilité des contacts étroits (Contact Tracing)** afin de pouvoir remonter les chaînes d'infection si besoin
6. **Information** aux joueurs/euses et aux autres personnes concernées des règlements et mesures en vigueur
7. **Quarantaine** : dans les cas suspects, toutes les personnes en contact (joueurs/euses et staff) se mettent en quarantaine préventive jusqu'à ce que les autorités cantonales aient pris une décision finale de quarantaine.
8. **Tests** : Swiss Badminton recommande aux participantes d'entraînement/tournoi de se faire tester régulièrement.
9. **Définition Sport d'élite et de performance** : les groupes suivants (hommes et femmes) sont définis par Swiss Badminton comme appartenant au sport d'élite et de performance :
 - a. Tous les membres des équipes nationales
 - b. Swiss Olympic Cardholder des catégories : Or, Argent, Bronze, Elite et Talent Card National
 - c. Tous les joueurs/ses des plus hautes ligues (LNA/LNB) → [ligue semi-professionnelle](#)

Important : Les cantons et les communes peuvent mettre des mesures plus contraignantes en place que celles énoncées dans ce concept de protection.

La responsabilité de la mise en œuvre correcte des concepts de protection incombe au club et à l'exploitant de l'installation respectif.



B) Personnes impliquées

Ce concept de protection inclut les personnes suivantes :

- Joueurs/euses
- Coaches
- Autres personnes présentes sur site

C) Arrivée et départ

- Le trajet doit être effectué individuellement en transports publics (le port du masque y est obligatoire) ou par son propre moyen de transport (port du masque obligatoire s'il y a plus d'une personne dans le véhicule).
- Se laver/désinfecter les mains lors de l'entrée dans l'établissement.

D) Utilisation des installations et terrains

- Salles de gymnastique/Centres : les règles des responsables des installations s'appliquent.
- Swiss Badminton recommande d'aérer régulièrement et le plus possible toutes les pièces.
- Respect des règles d'hygiène de l'OFSP.
- Respect du concept de protection en vigueur.

E) Obligation du port du masque

- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur (vestiaires, salle d'attente, réception, etc.), sauf pour les enfants de moins de 12 ans
- **Simple** : il n'est pas nécessaire de porter un masque en simple, puisque la distance minimale entre les personnes peut être maintenue.
- **Doubles** : **port du masque obligatoire en doubles**, car la règle : 25m² d'espace libre autour de chaque personne (ordonnance COVID-19 de la Confédération) ne peut pas être respectée en tout temps. **Exceptions : personnes nées en 2001 ou après, ainsi que pour le sport de performance et les ligues semi-professionnelles.**

F) Salutation avant et après les rencontres/matches

- Salutation sans contact physique. Renoncer au shakehand traditionnel. (Des salutations alternatifs sont possibles - par exemple avec la raquette). Des cris de guerre avant/après les rencontres seulement en portant un masque.

Renoncer au shakehand ne signifie pas « renoncer au fairplay », mais vise à minimiser les contacts physiques inutiles.

G) Vestiaires

- Les règles des responsables des installations s'appliquent prioritaire.
- Le nombre de maximum de personnes autorisées dans le vestiaire doit permettre de garantir une distance de 1,5m entre les personnes à tout moment.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps (sauf sous la douche).
- Dans les douches, la distance de 1,5m doit également être respectée. Le nombre maximal de personnes autorisées doit être déterminé en fonction de cela.
- Pas de restauration (nourriture et boissons) dans les vestiaires après le match/entraînement.
- Les vestiaires doivent être quittés rapidement après la fin de l'entraînement/tournoi/rencontre.



H) Enregistrement, traçage (Contact Tracing) et obligation d'information

Afin de simplifier le Contact Tracing, des listes de présence sont toujours tenues. Les personnes de contact de la personne infectée peuvent être mises en quarantaine par les autorités sanitaires cantonales.

I) Tests

Swiss Badminton recommande aux participant.e.s de se faire tester régulièrement. Si un test est positif, le [processus](#) défini par l'OFSP s'applique. Dans tous les cas, les personnes qui ont été testées positives doivent immédiatement contacter le/la responsable COVID-19 du club/tournoi et informer des éventuelles personnes de contact.

J) Restauration

Pour les restaurants/cantines/buvettes, Take Away, l'ordonnance fédérale actuelle et le concept de protection de la gastronomie de GastroSuisse s'appliquent.

S'il n'y a pas de licence de restauration, une limite de 15 personnes s'applique et le port du masque est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur.

K) Nombre de participants et conditions d'admission

- Le nombre de personnes ne doit pas dépasser 15 (y inclus l'entraîneur.e) par salle. Des conditions plus strictes peuvent être appliquées par le propriétaire des installations.
- Si une salle triple est disponible, 3 groupes de 15 personnes peuvent s'entraîner, à condition que :
 - les parois sont abaissés
 - Et il n'y a pas de mélange de groupes
- **Simple** : il n'est pas nécessaire de porter un masque en simple.
- **Double / exercices sur le demi-terrain** : obligation de porter un masque, car la règle : 25m² d'espace libre autour de chaque personne (ordonnance COVID-19 de la Confédération) ne peut pas être respectée en tout temps.
- Entraîneur.e.s toujours en portant un masque
- Respect du concept de protection en vigueur.

Exception : Pour les personnes nées en 2001 ou après, ainsi que pour le sport de performance et les LNA/LNB, ces restrictions ne s'appliquent pas.

L) Compétition

- Le nombre de personnes ne doit pas dépasser 15 (y inclus l'entraîneur.e) par salle
- Si une salle triple est disponible, 3 groupes de 15 personnes peuvent s'entraîner, à condition que :
 - les parois sont abaissés
 - Et il n'y a pas de mélange de groupes
- **Simple** : il n'est pas nécessaire de porter un masque en simple.
- **Double** : obligation de porter un masque, car la règle : 25m² d'espace libre autour de chaque personne (ordonnance COVID-19 de la Confédération) ne peut pas être respectée en tout temps.
- Entraîneur.e.s toujours en portant un masque
- Respect du concept de protection en vigueur.

Exception : Pour les personnes nées en 2001 ou après, ainsi que pour le sport de performance et les LNA/LNB, ces restrictions ne s'appliquent pas.

Badminton club Courrendlin

CP 166

CH-2830 Courrendlin

www.bccourrendlin.ch



M) Compréhension commune en dehors du terrain et de la salle/du centre

- Tous les participant.e.s apportent suffisamment de masques.
- Tous les participant.e.s ont un sac individuel (masque, linge, gourde, ...).
- Ne pas manger à même table que des personnes inconnues.
- Toujours porter le masque et respecter les distances au bureau, à l'école ou à d'autres endroits.
- Distanciation : 1,5m entre chaque personne.

N) Dispositions particulières

- Néant

O) Responsable COVID-19 du club

Lieu, date : Courrendlin, le 20 avril 2021

Prénom : Laurent Nom : Joliat

E-Mail : laurent.joliat@bluewin.ch

Portable : 078 639 36 16

Club : BC Courrendlin